

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 10 Novembre 2015

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, LEBAS, LEROY, MAILLARD
MM. BELLONCLE, BOUDIER, DUHAMEL, HAUZAY, LAVENU,
LECORDER, LENOBLE et M. LETHUILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MAILLARD

Absents excusés : Mme Rachel FLOURY et M. Jean-Marie JAUDRIAT

Pouvoirs : Mme BOUTIGNY disposait du pouvoir de M. JAUDRIAT.
Mme LEBAS disposait du pouvoir de Mme FLOURY.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 Septembre 2015**

INFORMATIONS DIVERSES :

- Règles de procuration en conseil municipal
- Chemin des Sapins
- Rue des Châtaigniers
- Impasse des Filières
- Rue de la Motte
- Illuminations de Noël
- Bulletin Municipal

ÉCOLE

- Compte-rendu du conseil d'école du 3 novembre 2015

RESSOURCES HUMAINES

- Remplacement de M. TOXE

URBANISME

- Levée d'indice n°87
- Rue des Ecoliers
- Projet Consorts DELAUNE

DEVIS ET TRAVAUX :

- Terrain de sport
- Aménagement de mairie
- Contrat de déneigement

INTERCOMMUNALITÉ :

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- Aménagement du bassin du centre bourg
- Fourrière animale

SUBVENTIONS

- Critères d'attribution de subvention pour les sorties scolaires

CCAS :

- Jardins Fleuris 2015 : bons d'achat
- Colis des Aînés : conditions d'attribution

CALENDRIER :

- Cérémonie des vœux
- Vœux au personnel
- Repas de Noël des écoles
- Réunion de préparation du budget

COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès verbal de la séance du 08 Septembre 2015 :

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Modification de l'ordre du jour :

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise. L'ajout est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Rappel sur les votes en conseil municipal

Suite au dernier conseil municipal, Mme BOUTIGNY précise aux conseillers municipaux que lorsqu'un pouvoir est donné, le mandataire n'a aucune obligation de suivre les consignes de vote données par le mandant. Aussi, les abstentions ne sont pas comptabilisées, seuls les votes « pour » et « contre » sont comptabilisés.

Chemin des Sapins

Mme le Maire explique au conseil Municipal qu'elle n'a pas pu signer l'acquisition de l'emplacement réservé sis rue des Sapins comme cela était prévu car la vente a été suspendue en raison du décès de l'un des conjoints « BELLET/LEROY ». La vente ne pourra avoir lieu qu'après la succession de ce conjoint terminée.

Le deuxième terrain à bâtir n'a pu être vendu comme cela était prévu pour la même raison. Mme LEBAS s'interroge sur l'entretien de ce terrain qui a déjà fait défaut cet été avec la présence de chardons en grande quantité, empêchant certains voisins d'ouvrir leurs fenêtres lorsque les chardons s'égrainaient. Mme BOUTIGNY explique que la seule chose qu'elle peut faire est d'envoyer un courrier au notaire.

M. DUHAMEL précise que ce n'est pas la seule parcelle dont l'entretien fait défaut dans la commune.

Rue des Châtaigniers

Mme BOUTIGNY explique au Conseil Municipal pourquoi une portion de la rue des Châtaigniers est fermée à la circulation depuis fin septembre 2015.

Le jeudi 24 Septembre 2015, Mme OVERMEER a prévenu la mairie de l'ouverture d'une cavité au droit de sa maison. Mme BOUTIGNY a immédiatement prévenu les pompiers qui sont intervenus pour sécuriser le site. Un géologue du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a réalisé un premier diagnostic dès le vendredi 25 septembre 2015.

Mme BOUTIGNY a proposé son aide à Mme OVERMEER pour l'assister dans les démarches administratives (constitution des dossiers, demandes de devis, subventions, photocopies ...).

La société Explor'e a réalisé plusieurs sondages fin octobre. Un sondage oblique sous la maison de Mme OVERMEER a mis en évidence la présence d'un vide franc de 1,5 m de hauteur entre 29,6 et 31,1 m de profondeur ce qui représente une « anomalie » de 2,90 m de hauteur.

Pour avoir plus de précisions sur la cavité ainsi détectée il faudrait envisager un passage caméra et réaliser d'autres sondages.

Mme BOUTIGNY précise qu'elle rencontre le bureau d'études le jeudi 12 novembre 2015 et qu'elle ne manquera pas de tenir informé le conseil municipal lors des prochaines réunions.

La rue des Châtaigniers sera fermée à la circulation jusqu'à nouvel ordre.

Impasse des Filières

Mme BOUTIGNY passe la parole à M. BOUDIER. Celui-ci explique que Mme MARTIN a donné son accord pour modifier l'emplacement du coffret REMBT. Cette opération est programmée le 2 décembre. Suite à cela, il sera possible de statuer sur la rétrocession d'une portion de l'Impasse des Filières à Mme Annie MARTIN.

Rue de la Motte

Mme le Maire précise qu'une réunion est prévue le 16 novembre 2015 à 14h00 avec Véolia, le syndicat d'eau et Vigilec. M. LAGUERRE de l'ATD76 sera également présent afin d'apporter ses conseils. Mme BOUTIGNY espère, par cette réunion, établir les responsabilités de chacun dans cet affaissement de chaussée.

Mme MAILLARD suggère d'associer l'assureur de la commune, M. HAUCHECORNE, à cette réunion.

Illuminations de Noël

M. BOUDIER prend la parole afin d'évoquer la pose et la dépose des illuminations de Noël. Le Conseil s'accorde à dire qu'il faudrait prévoir une pose 2^{ème} semaine de Décembre et une dépose 4^{ème} semaine de janvier (après les vœux).

M. BOUDIER précise que la commune n'a pas acheté d'illuminations de Noël depuis plusieurs années mais qu'il va falloir prévoir d'en acquérir en 2016.

Mme BOUTIGNY explique que la commune de Saint Vincent Cramesnil a un contrat avec un prestataire qui comprend la pose, la dépose, la location des illuminations et la maintenance. Cela permet d'avoir une décoration différente chaque année. Le conseil municipal charge M. BOUDIER de se renseigner sur ce dispositif pour une éventuelle mise en application pour l'hiver 2016-2017.

Syndicat Electrique

M. BOUDIER précise qu'il a une réunion au SDE76 vendredi 13 novembre et il souhaite savoir si le conseil municipal souhaite planifier des travaux en 2016. M. BOUDIER rappelle qu'un chiffrage avait été fait au sujet de la mise en lumière de l'Eglise (32 000 € dont 17 000 € à la charge de la commune) et de l'enfouissement des réseaux rue des Châtaigniers.

En raison de la baisse des dotations, le conseil municipal ne souhaite pas faire ces travaux en 2016.

Bulletin Municipal

Mme BOUTIGNY donne la parole à Mme LEBAS. Cette dernière explique qu'une réunion sera prévue pour définir le contenu du prochain bulletin. La commission communication a laissé jusqu'au 17 décembre aux associations pour fournir leurs articles.

Marché de fourniture de l'électricité

Mme BOUTIGNY informe les membres de la commission « appel d'offres » qu'une réunion d'ouverture des plis aura lieu le lundi 23 novembre 2015 à 10h00 concernant le marché de fourniture de l'électricité.

Mme le Maire précise, qu'à ce propos, il faudra délibérer sur l'attribution du marché. Ainsi, un conseil municipal extraordinaire aura lieu le 26 Novembre 2015 à 19h00.

Naissance d'Armand BELLONCLE

Mme BOUTIGNY transmet au conseil municipal le faire-part de naissance d'Armand BELLONCLE né le 8 septembre 2015, fils de Romain BELLONCLE, conseiller municipal.

Mme BOUTIGNY donne la parole à Mme LEBAS, adjointe aux affaires scolaires pour relater les propos du dernier conseil d'école qui a eu lieu le mardi 3 Novembre 2015.

L'école des p'tites gattes comptait 64 élèves à la rentrée de septembre :

↳ 23 élèves en maternelle :

- 6 en petite section,
- 8 en moyenne section
- 9 en grande section,

encadrés par Mme JONQUAY, enseignante et Mme LEVASSEUR, ATSEM ;

↳ 19 élèves en CP-CE1-CE2

- 5 en CP,
- 7 en CE1,
- 7 en CE2,

encadrés par Mme BENNEY, enseignante et directrice de l'école ;

↳ 22 élèves en CM1-CM2

- 15 en CM1,
- 7 en CM2,

encadrés par Mme LASNE, enseignante à 75 %, et Mme CLATOT, enseignante présente le vendredi toute la journée.

Deux nouveaux élèves devraient intégrer l'école en janvier.

L'élection des délégués de parents d'élèves a eu lieu le Vendredi 9 Octobre. Le taux de participation a été de 59,8 % contre 62,89 % l'année scolaire précédente. Les déléguées de parents d'élèves sont les mêmes que l'an passé, à savoir, Mme Stéphanie BACHELET, Mme Sonia DESCHAMPS et Mme Aurélie LE ROY.

Le projet de classe en CM1-CM2 a pour thème le Moyen-Âge. A ce titre, ils visiteront le vendredi 27 Novembre l'Abbaye de Montivilliers avec un atelier d'initiation à la calligraphie et, au mois de Mai, ils découvriront le Château Gaillard et participeront à un atelier blason.

La classe de Mme BENNEY a pour projet de classe l'impressionnisme et le prix Renardeau.

La coopérative scolaire présente un solde créditeur de 8 861 €.

Pour financer les sorties et voyages des enfants, les déléguées de parents d'élèves organisent une foire aux jouets le Dimanche 29 Novembre 2015 et un vide-greniers le Dimanche 20 Mars 2016.

Mme BOUTIGNY reprend la parole pour informer le conseil du passage de la société INITIO, nouveau prestataire de maintenance informatique est passé à l'école pendant les vacances scolaires. Trois écrans d'ordinateur sont à changer et fait appel à ceux qui auraient des écrans qu'ils n'utilisent plus pour les donner à l'école. M. BELLONCLE doit également faire un point sur les logiciels et voir si le parc informatique de l'école est à changer ou pas. Mme MAILLARD précise que le SDIS organisera prochainement une vente aux enchères de son parc informatique

(les ordinateurs ont 2-3 ans) et qu'il serait peut-être intéressant d'y participer. Mme BOUTIGNY charge M. BELLONCLE de consulter les fiches des PC qui seront mis aux enchères.

Mme MAILLARD explique que Mme JONQUAY déplore l'abattage du cerisier situé devant sa classe. Elle à ce qu'un arbre fruitier soit replanté. En effet, l'enseignante s'en servait pour observer les saisons depuis la salle de classe.

Ressources Humaines – Remplacement de M. TOXÉ

Mme BOUTIGNY informe le conseil municipal qu'Olivier LEPRÉVOST n'a pas été reconduit. Mme le Maire informe du remplacement de M. TOXÉ par M. David SIMON.

Ressources Humaines – Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Délibération
N° 2015-037

Madame le Maire présente la circulaire du Ministère de l'intérieur relative aux indemnités de gardiennage des églises communales et fixant la règle de calcul de celle-ci pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération,

Décide d'attribuer à Madame Marie-Françoise LUCAS une indemnité de 400 € net pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2015.

Urbanisme – Cavités souterraines - Levée d'indice n°76303-087

Délibération
N° 2015-038

Considérant le recensement des indices de cavités souterraines réalisé par le Cabinet INGETEC, et notamment l'indice de cavité répertorié sous le numéro 76303-087 sis sur la parcelle cadastrée section C n°0325, sur la propriété de M. PINARD-LEGRY Guillaume (nu-propiétaire) et M. PINARD-LEGRY Pascal (usufruitier), 264 Impasse de la Vallée,

Vu l'étude réalisée le 15 septembre 2015 par FOR&TEC à la demande de M. Pascal PINARD-LEGRY, afin de définir l'origine de l'indice n° 76303-087 et de permettre éventuellement sa levée ou la réduction du périmètre de sécurité,

Considérant que le décapage à la pelle mécanique n'a mis en évidence aucune trace de remblai ou de puits d'accès à une carrière souterraine,

Vu la proposition de FOR&TEC de lever l'indice répertorié sous le numéro 76303-087 par INGETEC ainsi que son périmètre de sécurité,

Vu la proposition de M. QUINIOU, du Bureau des Risques Naturels et Technologiques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en date du 19 Octobre 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par délibération,

Décide

- de lever la présomption de cavité souterraine liée à l'indice n° 087 ;
- de supprimer l'indice n° 087 de la carte des risques ;
- de supprimer le périmètre de sécurité relatif à l'indice n°087 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Urbanisme – rue des Ecoliers

**Délibération
N° 2015-039**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2006 émettant un avis favorable sur le principe de rétrocession de la voirie et des ouvrages communs du futur lotissement Lecourt,

Vu l'arrêté de lotir n° LT076.303.06.L0001 délivré le 2 janvier 2007 au Cabinet Jean-Jacques FALAISE pour la réalisation d'un lotissement de 7 lots à bâtir,

Vu la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux en date du 4/12/2007 et le certificat de non opposition à la DAACT délivré par la Mairie en date du 13/08/2008,

Considérant les courriers de l'Association Syndicale du Lotissement en date des 19/01/2009 et 06/09/2013 par lesquels celle-ci demande le transfert de propriété de la voirie et des ouvrages communs du lotissement,

Considérant le courrier de CAUX ESTUAIRE en date du 28/10/2014 acceptant le transfert du réseau pluvial à la Communauté de Communes CAUX ESTUAIRE dans le cadre de sa compétence « gestion du pluvial »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération,

Accepte, à titre gratuit, la rétrocession de la voirie interne et des ouvrages communs du lotissement Lecourt sis Rue des Ecoliers appartenant en indivision aux propriétaires suivants ou à tout autre propriétaire qui s'y substituerait dans le futur :

- M. et Mme PANCHOUT domiciliés au 107 Rue des Ecoliers ;
- M. et Mme AUBRY domiciliés au 53 Rue des Ecoliers ;
- M. et Mme COURBE domiciliés au 47 Rue des Ecoliers ;
- M. et Mme BREDEL domiciliés au 68 Rue des Ecoliers ;
- M. et Mme NEVEU domiciliés au 72 Rue des Ecoliers ;
- M. et Mme LEMOINE domiciliés au 106 Rue des Ecoliers ;
- Mme PERDEREAU domiciliée au 79 Rue des Ecoliers.

Les parcelles concernées par cette rétrocession sont, sous réserve des superficies relevées lors du bornage :

- A 436 d'une contenance de 79 m² ;
- ZB 41 d'une contenance de 952 m² ;
- ZB 42 d'une contenance de 295 m² ;
- ZB 43 d'une contenance de 25 m².

Autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié ou un adjoint à signer l'acte administratif,

Autorise l'acquisition des parcelles susnommées sous la forme d'un acte notarié ou d'un acte administratif.

Urbanisme – Projet des Consorts DELAUNE

Mme BOUTIGNY explique au conseil municipal qu'elle a reçu les consorts DELAUNE qui ont un projet d'aménagement sur la parcelle cadastrée section B n°296 sise derrière la salle polyvalente. Le projet à long terme est la vente de 9 lots à bâtir. Une grande partie de la zone à aménager est située dans le périmètre de sécurité d'un indice de cavité souterraine.

Actuellement, un certificat d'urbanisme a été déposé pour deux lots faiblement impactés par le périmètre. Le produit de la vente de ces deux lots permettra de mener les études nécessaires à l'éventuelle levée d'indice sur le reste de la parcelle.

Devis et Travaux – Terrain de sport

Mme BOUTIGNY donne la parole à Mme MAILLARD concernant la réhabilitation du terrain de sport.

Mme MAILLARD précise que plusieurs devis ont été demandés à la fois pour l'enlèvement du tapis actuel, la livraison de sable stabilisé et les clôtures.

Concernant le tapis, il est nécessaire de l'enlever car il est très glissant et les enseignantes, par sa dangerosité, refusent de faire courir les enfants dessus. Il faut également l'évacuer. L'entreprise Thomas SAILLY a établi un devis pour l'enlèvement et l'évacuation de la totalité du tapis (environ 1100 m²) à 4100 € HT. Quant à l'entreprise Mariette, elle a réalisé un devis sur 429 m² s'élevant à 1 920 € HT. Cela correspond à 4,48 €/m² soit 4 928 € HT pour la totalité du terrain.

Certains conseillers s'interrogent sur l'opportunité de le faire par leurs propres moyens. La question se pose concernant le matériel nécessaire à l'enlèvement et l'évacuation en déchetterie.

Mme MAILLARD a demandé plusieurs devis concernant du sable stabilisé pour 750 m² de surface sur 4 cm d'épaisseur. Les devis obtenus s'élèvent à :

- 8 107,50 € HT pour l'entreprise ASTEN ;
- 7 897,50 € HT pour l'entreprise LE MAITRE S.V.T.P. ;
- 4 000,00 € HT pour l'entreprise Thomas SAILLY.

L'entrepreneur Thomas SAILLY émet l'hypothèse qu'il y a déjà du sable stabilisé sous le tapis et préconise à la commune d'attendre l'enlèvement du tapis avant de se prononcer sur une éventuelle commande de sable.

M. BOUDIER a demandé un devis pour la clôture du terrain à l'entreprise Mariette et à l'entreprise CSTP :

| | Clôtures MARIETTE | CSTP Clôtures |
|--|----------------------|-------------------|
| Dépose de la clôture existante le long des bâtiments | 960,00 € | 650,00 € |
| Remise en état du grillage du fond | 480,00 € | 800,00 € |
| Clôture du terrain hauteur 2 m avec fourniture et pose d'un portillon de largeur d'1,20 m | 1 851,39 € | 1 708,50 € |
| TOTAL | 3 291,39 € | 3 158,50 € |

Un devis établi par l'entreprise ASTEN relatif à la clôture du cheminement entre l'école et le terrain s'élève à 1 811,18 € HT.

M. LAVENU s'interroge sur le fait de poser une clôture dès maintenant. En effet, une fois la clôture posée, il ne restera qu'un passage d'1,20 m pour laisser passer des engins pour la mise en place du sable stabilisé.

Mme MAILLARD propose de suivre le conseil de M. SAILLY et de ne se prononcer, ce soir, que sur l'enlèvement du tapis. Cela permettra de découvrir ce qui se trouve sous celui-ci et de voir comment cela se passe d'ici la fin d'année scolaire : une clôture n'est pas forcément nécessaire.

| | |
|---|-------------------------------------|
| Enlèvement et évacuation du tapis du terrain de tennis | Délibération N° 2015-040 |
|---|-------------------------------------|

Vu les différents devis proposés,
Considérant la nécessité de supprimer le revêtement du terrain de tennis,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération**

Accepte le devis d'enlèvement et d'évacuation du tapis du terrain de tennis de l'entreprise Thomas SAILLY pour un montant de 4 100 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer ce devis.

Devis et Travaux – Aménagement du secrétariat de mairie

Mme BOUTIGNY donne la parole à Mme LEROY, en charge du dossier de l'aménagement du secrétariat de la mairie.

Mme LEROY a fait un plan de la mairie décrivant l'ensemble des changements à opérer et a demandé plusieurs devis à différents corps de métier.

Concernant la maçonnerie, il faut procéder :

- ☞ Au démontage et à la reconstruction du mur des toilettes pour qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- ☞ Au démontage du mur de la cuisine ;
- ☞ Au démontage partiel du mur perpendiculaire à la porte d'accès au secrétariat.

Les devis s'élèvent à :

- ☞ 1 554,60 € HT pour l'entreprise Alain PAUMIER ;
- ☞ 2 730,00 € HT pour l'entreprise MABIRE ;
- ☞ 2 025,00 € HT pour l'entreprise Laurent SAINT MARTIN.

Concernant le sol, des devis ont été établis pour carreler le sol du secrétariat, de l'ex-tisanerie et de l'entrée soit 41 m² (hypothèse retenue : carrelage et plinthes à prix moyen de 30 €/m²) :

- ☞ 5 676,90 € HT pour l'entreprise Alain PAUMIER ;
- ☞ 5 278,30 € HT pour l'entreprise MABIRE ;

☞ 5 330,00 € HT pour l'entreprise Laurent SAINT MARTIN.

Au vu des prix élevés pour du carrelage, Mme LEROY s'est renseigné auprès de l'entreprise Laurent LEROY pour faire un devis avec du sol stratifié passage intensif. Ce devis s'élève à 2 588,34 € HT pour une surface de 41 m².

Concernant la plomberie, il faut procéder :

- ☞ Au déplacement de l'évier de la tisanerie vers la nouvelle cuisine qui sera dans l'actuel bureau des adjoints et à son raccordement ;
- ☞ Au déplacement du cumulus et à l'installation complète hors branchement électrique ;
- ☞ A la modification des toilettes à la norme PMR ainsi qu'à la pose de la vidange.

Les devis s'élèvent à :

- ☞ 3 245,00 € HT pour l'entreprise LEMERAY ;
- ☞ 3 557 € HT pour l'entreprise Laurent SAINT MARTIN.

Du fait de la modification de place pour la cloison des toilettes, il faut rendre le vitrage de la fenêtre irisé. L'entreprise LEMERAY a émis un devis à 460 € HT pour le remplacement des deux vantaux et la pose d'un oscillo-battant. Quant à l'entreprise Laurent LEROY, elle a émis un devis à 152 € HT pour la pose d'un limiteur d'ouverture et la pose d'un film dépoli.

Mme LEROY a reçu le devis de deux électriciens :

- ☞ Caux-Electricité a réalisé un devis à 1 729,78 € HT ;
- ☞ L'entreprise DEBRAY a réalisé un devis à 1 410 € HT.

Elle précise que ces devis seront à revoir quand le plan d'aménagement (emplacement des bureaux, des armoires, du photocopieur, ...) sera défini.

Mme LEROY en a profité pour demander des devis pour l'électricité et la plomberie afin de pouvoir installer un lave-linge et un sèche-linge dans la cantine de l'école :

- ☞ Caux électricité (pour l'électricité) : 510,29 € ;
- ☞ Debray (pour l'électricité) : 300 € ;
- ☞ Laurent SAINT MARTIN (pour la plomberie) : 178 €.

Le conseil municipal souhaite obtenir d'autres devis concernant le sol stratifié pour pouvoir faire des comparaisons de prix et préfère attendre le plan d'aménagement et les devis définitif des électriciens pour se prononcer sur ce point.

| |
|--|
| Aménagement de la Mairie – Maçonnerie |
|--|

| |
|---------------------------------------|
| Délibération N° 2015 - 041 |
|---------------------------------------|

Vu les différents devis proposés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération**

Accepte le devis de l'entreprise Alain PAUMIER concernant la maçonnerie de l'aménagement de la mairie pour un montant de 1 554,60 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer ce devis.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Aménagement de la Mairie – Plomberie | Délibération N° 2015 - 042 |
|---|---------------------------------------|

Vu les différents devis proposés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération**

Accepte le devis de l'entreprise LEMERAY concernant la plomberie de l'aménagement de la mairie pour un montant de 3 245 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer ce devis.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Aménagement de la Mairie – Fenêtre des Toilettes | Délibération N° 2015 - 043 |
|---|---------------------------------------|

Vu les différents devis proposés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération**

Accepte le devis de l'entreprise Laurent LEROY pour la pose d'un limiteur d'ouverture et d'un film décoratif dépoli sur la fenêtre des toilettes de la mairie pour un montant de 152 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer ce devis.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Aménagement pour pose d'un sèche-linge et d'un lave-linge à la cantine - Electricité | Délibération N° 2015 - 044 |
|---|---------------------------------------|

Vu les différents devis proposés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération**

Accepte le devis de l'entreprise DEBRAY concernant la mise en place de l'électricité permettant la pose d'un lave-linge et d'un sèche-linge à la cantine pour un montant de 300 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer ce devis.

| | |
|--|---------------------------------------|
| Déneigement de la commune – Hiver 2015/2016 | Délibération N° 2015 - 045 |
|--|---------------------------------------|

Mme BOUTIGNY présente les devis de la société « Paysages de la Chouette » et de la société « SAILLY » concernant le déneigement de la commune.

**Le Conseil Municipal, à la majorité,
Par délibération**

Retient le devis de l'entreprise « SAILLY » pour effectuer le déneigement de la commune pour l'hiver 2015/2016 à un taux horaire compris entre 45 et 80 € HT selon le matériel utilisé.

Autorise Mme le Maire à signer ce devis.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.)

Mme le Maire donne lecture du courrier du Préfet de la Seine-Maritime, Pierre-Henry MACCIONI, relatif au schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.).

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le préfet a présenté, le 2 octobre, à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Seine-Maritime. Ce schéma prévoit de diviser par deux le nombre des établissements publics de coopération intercommunale, dont le nombre passerait de 36 à 18.

Ce projet respecte les orientations fixées la loi, en particulier :

- constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants sauf dérogations locales,
- définition de territoires pertinents basés sur les bassins de vie et les unités urbaines,
- accroissement de la solidarité financière et territoriale.

Le projet de schéma prévoit également la suppression de 17 syndicats de communes.

Mme BOQUET prend la parole afin d'expliquer au conseil municipal que lors de la dernière réunion du syndicat intercommunal de ramassage scolaire, il a été acté une disparition du syndicat en septembre 2017.

Concernant la communauté de communes Caux-Estuaire, le préfet propose qu'elle reste indépendante. Mais, selon le projet de SDCI, la CODAH devrait se regrouper avec la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval. Les élus de la CODAH accepteraient un tel rapprochement à condition de se regrouper également avec Caux-Estuaire.

Le projet de schéma présenté par le préfet, le 2 octobre, est soumis aux communes et aux structures intercommunales, qui dispose d'un délai de deux mois (à compter du 12 octobre 2015) pour donner un avis.

Mme BOUTIGNY précise que les agents de Caux-Estuaire sont en charge de faire des recherches (simulations, chiffrages) sur les conséquences d'un regroupement de Caux-Estuaire avec la CODAH. Ces éléments seront transmis aux conseillers communautaires lors de la réunion du 20 novembre 2015.

Le conseil municipal décide d'attendre les éléments fournis par Caux-Estuaire avant de se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce point sera à l'ordre du jour du conseil municipal programmé le jeudi 26 Novembre 2015.

Aménagement du Bassin du Centre Bourg

Mme le Maire explique que les plantations pour aménager le bassin du centre bourg étaient prévues courant de semaine 47 mais la livraison aura du retard. Normalement, les plantations devraient être faites pour fin novembre ou début décembre.

Fourrière Animale

Mme BOUTIGNY fait part au conseil qu'elle a reçu un courrier de la communauté de communes Caux-Estuaire demandant si la commune souhaite bénéficier de la fourrière animale de la CODAH.

Mme le Maire rencontre, jeudi 12 Novembre 2015, Mme DELAUNE, habitante de Gommerville qui a ouvert une pension canine depuis l'été 2015, et propose au conseil municipal d'étudier ce point ultérieurement.

Subvention pour les sorties scolaires

**Délibération
N° 2015 - 046**

Mme le Maire explique au conseil municipal que lors d'une récente demande de subvention, elle s'est interrogée sur les critères d'attribution des subventions accordées pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens.

Actuellement, pour attribuer la subvention d'un montant de 60 €, la commune s'appuie sur une délibération datant du 3 décembre 2009.

Mme BOUTIGNY propose de revoir les critères d'attribution des subventions :

- ↳ limiter l'octroi de subvention à une seule par élève et par année scolaire ;
- ↳ préciser que l'enfant doit être scolarisé dans un établissement public ;
- ↳ limiter l'octroi aux élèves du collège ou du lycée ;
- ↳ limiter l'octroi aux élèves dont le domicile principal est sur Gommerville (cas des parents séparés ou divorcés).

Le conseil municipal n'est pas d'accord pour limiter l'octroi des subventions aux enfants scolarisés dans un établissement public car, pour certaines spécialités, seuls les établissements privés peuvent accueillir ces élèves.

M. LAVENU demande à Mme le Maire combien de subventions sont sollicitées chaque année. Elle répond qu'environ 5 à 10 demandes sont faites par année scolaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Par délibération,

Décide d'attribuer une subvention de 60 € (soixante euros) à chaque élève scolarisé dans un collège ou un lycée public ou privé, hors études supérieures (post-bac), qui effectuera un séjour éducatif dans le cadre de sa scolarité,

Limite cet octroi de subvention à une fois par élève et par année scolaire,

Conditionne cet octroi de subvention :

- ❖ aux élèves dont le domicile principal (connu de l'établissement concerné) est situé à Gommerville ;
- ❖ aux élèves qui en feront la demande écrite à l'aide d'un formulaire fourni par la mairie comportant notamment une attestation de l'établissement scolaire organisant le séjour indiquant le domicile principal de l'enfant à l'établissement et le montant restant à charge des familles ;

Décide que l'aide accordée sera versée directement à l'établissement concerné, ce qui diminuera d'autant la participation des familles concernées.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Récompense pour les lauréats du concours communal des jardins fleuris 2015 | Délibération N° 2015 - 047 |
|---|---------------------------------------|

Considérant l'attribution des prix du concours des jardins fleuris pour l'année 2015,
Considérant que la Commune offre à chaque lauréat un bon d'achat à valoir chez M. PESQUET Hubert, pépiniériste aux Trois Pierres,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Par délibération**

Accepte de prendre en charge l'ensemble des bons d'achats décernés lors du concours des maisons et jardins fleuris 2015 pour un montant total de 605€ suivant la répartition suivante :

Catégorie "Balcon ou façade"

| | | | |
|------------------|-------------------|----------------------------|------|
| 1 ^{er} | DUVAL Bruno | 54 rue Hocquart de Turtot | 50 € |
| 2 ^{ème} | PESQUET Micheline | 2 rue Jean Martin | 40 € |
| 3 ^{ème} | DELAMOTTE Éric | 101 chemin de Saint Gilles | 30 € |
| 4 ^{ème} | FLEURY Jean-Paul | 439 rue de la gare | 30 € |

Catégorie "Bordure de Route"

| | | | |
|------------------|---------------------|----------------------------|------|
| 1 ^{er} | HAUCHECORNE Alain | 68 rue Hocquart de Turtot | 50 € |
| 2 ^{ème} | PETIT Gabriel | 107 rue Hocquart de Turtot | 40 € |
| 3 ^{ème} | MICHAUX Jean-Pierre | 34 rue de la Brûlerie | 30 € |
| 4 ^{ème} | DENIS Nathalie | 55 chemin de Saint Gilles | 30 € |

Catégorie "Jardin"

| | | | |
|---------------------------|---------------------|----------------------------|------|
| 1 ^{er} | TRANSLIN Gérard | 370 rue Hocquart de Turtot | 50 € |
| 2 ^{ème} | BARON Patrick | 552 Impasse de la Vallée | 40 € |
| 3 ^{ème} | TRIGAN Serge | 230 rue de la chouette | 30 € |
| 4 ^{ème} | DESGENETAIS Patrice | 184 rue du Manoir | 30 € |
| 5 ^{ème} | LUCAS Jean-Louis | 130 rue des Rames | 30 € |
| 6 ^{ème} ex-aequo | FRIBOULET Serge | 372 impasse de la Vallée | 25 € |
| 6 ^{ème} ex-aequo | KERRICHARD Odile | 477 rue Jean Martin | 25 € |

| | | | |
|------------------|--------------------|--------------------------|------|
| 7 ^{ème} | HAUGUEL Françoise | 174 Impasse de la Vallée | 25 € |
| 8 ^{ème} | LESCUYER Claudette | 77 rue des Rames | 25 € |
| 9 ^{ème} | LE ROY Aurélie | 32 rue de la chouette | 25 € |

| | |
|------------------------|---------------------------------------|
| Colis des Aînés | Délibération N° 2015 - 048 |
|------------------------|---------------------------------------|

Mme le Maire précise que, suite au dernier conseil municipal, elle a convoqué la commission CCAS pour évoquer les modalités d'octroi du colis des Aînés. Cette commission s'est réunie le 6 octobre et a décidé, après de longues discussions, et compte tenu de la baisse de dotation des communes, de supprimer l'attribution d'un colis aux aînés de la commune.

Mme BOUTIGNY a réfléchi, suite à cette décision et s'interroge sur le sort des aînés qui ne participent ni au repas ni aux sorties et dont le colis de Noël était le seul soutien de la commune. Ainsi, elle propose la solution alternative d'octroyer un colis aux seuls aînés qui ne participent pas au repas de la municipalité. Mme BOUTIGNY propose également d'y aller en douceur, de faire un colis peu onéreux pour cette année et, à partir de l'année prochaine, octroyer un colis uniquement sur inscription.

Le conseil municipal rejette les propositions de Mme BOUTIGNY.

Considérant la proposition de la commission CCAS de supprimer l'octroi d'un colis de Noël aux aînés de la commune,

Considérant la baisse constante des dotations faites aux communes,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Par délibération,

Décide de ne plus octroyer de colis de Noël aux Aînés de la commune de Gommerville.

Calendrier

Mme BOUTIGNY évoque le calendrier des manifestations de fin d'année :

- Repas de Noël pour les enfants de l'école : Jeudi 17 décembre 2015 ;
- Noël du personnel communal : Vendredi 18 décembre 2015 à 19h00 ;
- Cérémonie des vœux de la municipalité : Samedi 16 Janvier 2016 à 17h00.

Mme le Maire propose également de fixer une date pour préparer le budget 2016 avec l'ensemble des conseillers municipaux. Les dates du 5 et du 12 janvier sont retenues, la date définitive sera fixée après consultation de la secrétaire de mairie principale, Mme Céline JOURDAIN.

Elections régionales : composition du bureau

Mme BOUTIGNY souhaite s'assurer que chaque conseiller municipal s'étant porté volontaire pour tenir le bureau lors des élections régionales sera bien présent. Mme BOQUET et M. LENOBLE signalent qu'ils ne pourront pas être en mairie aux horaires qu'ils avaient indiqués. La composition du bureau sera donc la suivante :

| | 6 Décembre 2015 | 13 Décembre 2015 |
|------------------------|---|--|
| Matinée 8 h / 13 h | Mme Rachel FLOURY Mme Patricia LEBAS M. Sylvain LETHUILLIER | M. Sylvain DUHAMEL M. Jean-Marie JAUDRIAT M. Denis LECORDIER |
| Après-midi 13 h / 18 h | Mme Nadine BOUTIGNY M. Alain HAUZAY M. Arnaud LENOBLE | M. Patrick BOUDIER Mme Karine BOQUET Mme Stéphanie MAILLARD |

Questions Diverses

Néant

La séance est levée à 22 h 25.

ÉTAT DES PRÉSENCES
De la séance du 10 Novembre 2015

| Nom prénom | Présence | Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal) |
|---------------------|-----------------|--|
| BELLONCLE Romain | X | |
| BOQUET Karine | X | |
| BOUDIER Patrick | X | |
| BOUTIGNY Nadine | X | |
| DUHAMEL Sylvain | X | |
| FLOURY Rachel | | |
| HAUZAY Alain | X | |
| JAUDRIAT Jean-Marie | | |
| LAVENU Sylvain | X | |
| LEBAS Patricia | X | |
| LECORDIER Denis | X | |
| LENOBLE Arnaud | X | |
| LEROY Florence | X | |
| LETHUILLIER Sylvain | X | |
| MAILLARD Stéphanie | X | |